

LA FRANCE ET LA DIPLOMATIE DES VENTES D'ARMES



PATRICE BOUVERET *

« **N**e boudons pas notre plaisir », s'est exclamé le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, lors de la présentation du *Rapport au Parlement 2014 sur les exportations d'armement de la France*¹. L'augmentation de 43 % des exportations entre 2012 et 2013 a de quoi susciter un certain enthousiasme en cette période de léger recul des dépenses militaires et de rude concurrence internationale. Pour autant, faut-il vraiment s'en réjouir ?

La question des risques de déstabilisation occasionnés par la prolifération des armes n'est, semble-t-il, pas la première préoccupation du ministre de la Défense. M. Le Drian est davantage préoccupé par les bénéfices que la France peut tirer sur le plan économique d'une telle augmentation. En effet, avec l'aide du cabinet McKinsey, il a publié en même temps que le rapport une « étude d'impact social, économique

* DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS

L'Observatoire des armements est un centre d'expertise indépendant fondé en 1984. Il a pour objectif d'étayer les travaux de la société civile sur les questions de défense et de sécurité et ce, dans la perspective d'une démilitarisation progressive. L'Observatoire intervient sur deux axes prioritaires : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Il publie des études et la lettre d'information *Damoclès*. Pour en savoir plus : www.obsarm.org/

¹ Intervention du 9 septembre 2014 à Bordeaux dans le cadre de l'université d'été de la défense. Le rapport 2014 est téléchargeable sur : <http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/dossiers-de-presse/rapport-au-parlement-2014-sur-les-exportations-d-armement-de-la-france/>

et technologique » des exportations françaises d'armement². Avec un oubli de taille : l'étude de l'impact de l'usage des armes !

La polémique autour de la livraison du bâtiment *Mistral* à la Russie, tout comme le largage d'armes aux combattants kurdes en Irak, montrent bien qu'il ne s'agit pas de marchandises comme les autres. Les décisions d'exportation de systèmes d'armement sont un acte profondément politique dont les conséquences peuvent être dramatiques en terme de sécurité des populations civiles et de modification des rapports de force régionaux.

En effet, la production et le commerce des armes reflètent l'organisation du monde. C'est un des principaux vecteurs par lequel un État exerce sa puissance... voire même, à l'heure de la globalisation et de la financiarisation des économies, un des derniers leviers entre les mains de quelques États pour peser sur l'ordre du monde.

Un commerce concentré et opaque

154

Le commerce des armes se situe au carrefour d'enjeux militaires, stratégiques, commerciaux, politiques, industriels, éthiques, voire même syndicaux, qui s'entrechoquent.

Les armes ne s'autodétruisent pas à la fin des conflits pour lesquels elles ont été produites ou achetées. Leur durée de vie se compte en plusieurs dizaines d'années, ce qui leur permet de circuler d'un conflit à un autre, de manière plus ou moins légale, et d'alimenter ainsi les trafics. De même que la négociation des contrats peut s'étaler sur plusieurs années...

Il n'existe pas encore d'instrument officiel de l'ONU – obligatoire et vérifiable – permettant de connaître l'ensemble des transferts des systèmes d'armement, tant en termes de données financières que de type de matériel. Le *Registre des armes classiques*³ créé par l'assemblée générale en 1992 repose sur une base volontaire. En 2012, seuls 72 États sur les 194 membres de l'ONU ont rempli leurs obligations.

² Téléchargeable sur : <http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/dossiers-de-presse/dossier-de-presse-les-exportations-francaises-d-armement-40-000-emplois-dans-nos-regions/>

³ Cf. <http://www.un-register.org/HeavyWeapons/index.aspx?CoI=0&year=2012&Cat=&type=0#/>

Il s'agit d'un marché très concentré : selon le Sipri⁴, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont assuré, à eux seuls, plus de 71 % du commerce mondial des armes, sur la période 2009-2013... dont 29 % rien que par les États-Unis, et 5 % par la France, qui se situerait désormais à la 5^e place mondiale ! Le ministère de la Défense estime, quant à lui, que la France se positionnerait plutôt au 4^e rang des exportateurs...

L'exportation du *Mistral* ou les limites d'une politique...

Ils'agit d'un exemple très éclairant à la fois sur le fonctionnement et les contradictions de la politique d'exportation... Les négociations entre la Russie et la France ont débuté sous la présidence de Nicolas Sarkozy, à l'occasion du salon Euronaval à Paris en novembre 2008. La Russie achevait alors sa guerre en Géorgie qui marquait sa volonté de mettre fin à la politique d'encerclement et d'humiliation conduite par l'Otan, sous la houlette des États-Unis. Ce conflit aurait dû conduire les Occidentaux à réviser leurs relations avec la Russie... Mais la France, à la recherche de commandes pour ses chantiers navals, mène à son terme la négociation. Le contrat est signé en 2011 et la livraison du premier bâtiment est programmée pour l'automne 2014.

Ce faisant, le pouvoir outrepassa allègrement les engagements pris dans le cadre de la position commune de l'Union européenne adoptée le 8 décembre 2008⁵. Cette dernière est un instrument juridiquement contraignant, obtenu notamment grâce aux campagnes menées par une coalition d'ONG européennes. Avec la position commune, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à évaluer chaque transaction au regard de huit

155

⁴ Le Sipri (Stockholm International Peace Research Institute) est un institut indépendant créé en 1966 à l'initiative du Parlement suédois. Il publie depuis 1969 un annuaire, *SIPRI Yearbook*, et dispose d'une base de données accessible sur Internet (www.sipri.org/). C'est devenu une référence incontournable, tant pour les gouvernements que pour les médias, les ONG ou les chercheurs.

⁵ Position commune 2008/944/PESC du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. Texte disponible : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:335:0099:0103:fr:PDF/> Voir également sur le site de l'Union européenne, la page consacrée au contrôle du commerce des armes (en anglais) : http://eeas.europa.eu/non-proliferation-and-disarmament/arms-export-control/index_en.htm/

critères de façon à empêcher que les biens exportés soient utilisés à des fins de répression interne, d'agression internationale ou qu'ils contribuent à l'instabilité régionale...

Certes, en livrant à la Russie un bâtiment dénué de systèmes d'armes, cela permet aux responsables politiques d'affirmer que la France respecte la lettre de la position commune... Mais ce n'est que pure hypocrisie quant à son esprit ! Car si la Russie tenait à acheter un tel bâtiment, c'était bien pour doter sa marine d'un équipement d'un niveau technologique plus élevé que sa propre industrie n'était pas en capacité de lui fournir... Mais, dans la position commune, chaque État s'autorégule, il n'existe pas d'instrument européen chargé de vérifier sa mise en œuvre. Ainsi, la France reste souveraine pour l'exécution des contrats d'armement qu'elle accorde...

Héritier de ce dossier épineux, François Hollande aurait eu tout loisir, notamment dès le début de la crise ukrainienne, d'y mettre fin. Au contraire, il a opté pour la réaffirmation des choix souverains de la France, sous couvert de préservation de sa crédibilité internationale en tant qu'exportateur d'armements. Mais, surtout, en raison des enjeux financiers avec le maintien des emplois induits par ce contrat ! Face aux pressions de Washington et de plusieurs de ses partenaires européens, François Hollande – soutenu par la quasi-totalité de la classe politique, mais aussi les syndicats – essaye de temporiser en annonçant finalement que la décision définitive de livrer ou non le bâtiment sera prise seulement en novembre... Mais il y a fort à parier que le contrat avec la Russie sera mené à son terme !

En France, un système aux mains de l'exécutif...

Une telle situation s'explique par l'organisation spécifique, en France, du système de production et de transfert des armes qui repose sur un régime discrétionnaire où l'exécutif a la haute main sur l'ensemble des procédures tant d'autorisation de production, de financement de la recherche et développement des nouvelles armes, que de leur commercialisation. Au niveau législatif et juridique, cela repose sur le principe de prohibition, sauf autorisation délivrée par les services de l'État. Les services de contrôle de la fabrication et de l'exportation sont gérés pour l'essentiel par le ministère de la Défense, en concertation principalement avec le ministère des Affaires étrangères et celui des Finances, et aussi bien sûr avec les services du Premier ministre et de l'Élysée. Pire encore, le principal

service au sein du ministère de la Défense chargé du contrôle est la direction générale de l'armement, le même organisme qui est chargé de... promouvoir les exportations d'armement !

Contrairement à d'autres pays, en France le Parlement n'a quasiment aucun pouvoir de contrôle réel en France sur les processus de décision en la matière... si ce n'est celui d'interpeller – *a posteriori* – le gouvernement par le biais de questions écrites ou orales.

Une situation qu'un certain nombre de parlementaires ont jugée suffisamment insatisfaisante pour qu'en 1999, la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale décide, pour la première fois sous la V^e République, de conduire une mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement afin d'y voir plus clair... Au terme de leur travail, les députés Jean-Claude Sandrier, Christian Martin et Alain Veyret ont publié un épais rapport⁶, riche en informations et contenant sept propositions ayant trait principalement à la transparence, l'organisation d'un débat annuel, la mise en place d'une commission consultative sur les exportations, la création d'un observatoire économique, à une réforme de la réglementation nationale et à l'instauration d'une réglementation internationale. Bref, leur objectif était de doter le Parlement des moyens d'exercer son rôle de contrôle – ou de contre-pouvoir – indispensable dans le cadre d'un fonctionnement démocratique de notre société. Pourtant, quasi aucune des mesures proposées, il y a maintenant plus de 14 ans, n'ont été véritablement mises en œuvre.

Pire, nous avons pu constater une nette dégradation de l'information fournie aux parlementaires et aux citoyens. Le rapport annuel sur *Les exportations d'armement de la France* subit, à partir de 2008, une cure d'amaigrissement, privilégiant la promotion des exportations sur la transparence. Il ne permet ni aux parlementaires ni à la société civile d'exercer un contrôle efficient. Ne fournissant que des données financières succinctes, il ne permet pas de connaître quel type de matériel a été effectivement livré et à quel État. Et cela fait une grande différence entre livrer des missiles ou des gilets pare-balles, des mitrailleuses ou des unités de décontamination...

⁶ « Le contrôle des exportations d'armement », Jean-Claude Sandrier, Christian Martin et Alain Veyret, députés, *Les documents d'information de l'Assemblée nationale* n° 2334, 25 avril 2000, 310 pages. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i2334.asp/>

Voilà de quoi inquiéter les actuels parlementaires qui seraient bien avisés de créer une nouvelle mission d'information pour faire le point sur le système de contrôle des exportations d'armements et formuler de nouvelles recommandations. D'autant que les Nations unies – suite à une intense campagne conduite par une coalition d'ONG – ont adopté le 2 avril 2013 le premier Traité sur le commerce des armes (TCA). Ce traité de régulation de ce commerce entrera en vigueur le 24 décembre 2014, après que le seuil des 50 ratifications prévues aura été atteint.

Or, les députés ne se préoccupent que des enjeux économiques, dans un contexte où la concurrence entre exportateurs s'est faite plus rude, ne serait-ce qu'en raison de la crise financière qui touche de nombreux pays. En effet, lors de sa réunion du 22 janvier 2014, la commission de la défense a créé une mission d'information sur le « dispositif de soutien aux exportations d'armement », composée de neuf députés, tous groupes politiques confondus, à l'exception des groupes communiste et écologiste. L'objectif de cette mission est de vérifier si le dispositif est suffisamment efficient, et dans le cas contraire, de voir quelles mesures seraient à même de le renforcer. Nous sommes loin des préoccupations d'une politique étrangère garante de paix et de sécurité, mais dans une volonté de multiplier le nombre de contrats signés sans souci de l'impact qu'auraient ces armes sur la sécurité des populations ou le niveau de développement des pays acheteurs, comme le prévoit la position commune de l'Union européenne. Combien de temps encore pourra-t-on continuer à justifier la nécessité d'augmenter nos exportations, juste pour maintenir des emplois et réduire le déficit du commerce extérieur, sans prendre en compte leurs effets ?

...et au service de ses propres intérêts !

C'est dans les années 1960 – au début de la V^e République, née sur les décombres de la guerre d'Algérie – que la France a développé de manière importante ses ventes d'armes. Le général de Gaulle mise sur le développement de la force de frappe nucléaire et la réorganisation de l'industrie d'armement de façon à rendre la France indépendante sur le plan militaire. Dans le premier *Livre blanc sur la défense nationale* publié en 1972, Michel Debré, alors ministre de la Défense, met en avant le mobile économique pour justifier les ventes d'armes : l'accroissement des quantités produites permet un meilleur amortissement des frais fixes, notamment en

matière de recherche et de développement... et donc un moindre coût pour les finances publiques des armes délivrées à l'armée française. Argument toujours utilisé de nos jours, même si des études ont montré les limites de ce raisonnement⁷.

Mais pour autant, le mobile politique n'est pas absent. Car, dans ce contexte d'un monde bipolaire, la France se présente, avec un certain succès, comme non alignée pour emporter de nouveaux marchés ; ce qui, d'ailleurs, a pu la conduire à vendre des armes à chaque camp opposé d'un conflit (Iran et Irak ou Pakistan et Inde, par exemple)... Mais surtout, cela lui permet de continuer à intervenir sur la scène mondiale pour le bénéfice de ses propres intérêts de politique étrangère, comme au Moyen-Orient pour assurer son accès aux réserves de pétrole !

De plus, les ventes de matériels militaires s'accompagnent souvent de formation, de contrat de fourniture de munitions et de maintien en condition opérationnelle, qui créent souvent des liens complexes d'interdépendance entre les États exportateurs et importateurs sur des durées plus ou moins longues... L'influence des ventes d'armes s'exerce aussi de manière diffuse par le biais du transfert de savoir-faire qui permet d'établir une « culture stratégique » commune entre les armées qui pèse particulièrement lors des choix de renouvellement des matériels...

Les exportations représentent 8 % de la production française d'armement, voire plus de 30 % à 40 % selon les périodes. D'ailleurs, pendant de nombreuses années, la France tient la place de troisième exportateur d'armement au monde derrière les États-Unis et la Russie. Actuellement, la France exporte en moyenne 5 milliards d'euros de matériel militaire sur les 15 milliards environ de chiffre d'affaires de l'industrie d'armement. En terme d'emplois, 165 000 personnes sont actives dans ce secteur au sein de 4 000 sociétés de tailles variées (de la PME à la multinationale), dont environ 40 000 emplois rien que pour l'export.

Après 4,7 milliards d'euros en 2012 et presque 7 milliards en 2013 – soit une progression de plus de 40 % –, le ministre de la Défense a bon espoir de faire encore mieux et d'approcher les 8 milliards d'euros d'exportations d'armement en 2014. Il faut dire que Jean-Yves Le Drian ne ménage pas sa peine. La liste de ses

⁷ Cf. notamment les travaux de l'économiste Jean-Paul Hébert disponible sur : <http://www.jph-defense.org/>

déplacements à l'étranger pour aller « développer des partenariats stratégiques » et « négocier des contrats » auprès de ses collègues est impressionnante.

Ces quelques données montrent l'enjeu des exportations sur lesquelles la France mise beaucoup, notamment pour réduire le coût d'acquisition des armes pour son armée en cette période de forte contrainte budgétaire. Même si la Défense s'en tire plutôt bien au niveau des crédits qui lui sont alloués : elle est le troisième budget de l'État français, après l'éducation et le service de la dette. Mais elle est surtout le premier poste de dépenses d'investissements, alimentant ainsi tout le secteur de recherche et développement et soutenant plusieurs filières industrielles dans des secteurs de pointe, comme l'aéronautique.

François Hollande, du discours à la pratique

160

Toutefois, les différents changements de majorité gouvernementale n'ont pas entraîné de modification notable dans le processus de décision et de contrôle mis en place. Même si la dernière campagne pour l'élection du président de la République a gelé, pendant environ quatre mois, les négociations en cours – les clients attendant le verdict des urnes et, ensuite, la mise en place de la nouvelle équipe –, par la suite, les affaires ont repris avec encore plus de vigueur, portées par le retour d'un contexte international où s'enchaînent de nouvelles guerres qui tétanisent la communauté internationale, comme incapable d'y mettre fin en y opposant les exigences du droit international⁸.

Il est vrai que la question des ventes d'armes n'a pas été très présente dans les débats lors de la dernière campagne présidentielle. Elle n'a été abordée qu'à la marge, et uniquement du fait de l'interpellation des candidats par quelques ONG mobilisées sur le sujet. François Hollande s'est alors exprimé publiquement sur son souhait de voir une industrie de défense « contrôlée » et un « effort de transparence renouvelé », avec l'ajout de « mécanismes de vérification plus efficaces sur les matériels, sur les intermédiaires et sur les destinataires finaux ». Il a aussi marqué sa volonté de renforcer le contrôle parlementaire sur les ventes d'armes en souhaitant que

⁸ Cf. *Nouvelles guerres. L'état du monde 2015*, sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, La Découverte, 2014, 258 p.

« le gouvernement puisse rendre des comptes, chaque année, au Parlement, de ses choix ». Il a notamment indiqué qu'il « est de la responsabilité des élus de la nation » de débattre de « l'encadrement du commerce international de l'armement ».

En 2012, nous étions alors en pleine négociation, au sein de l'ONU, du Traité sur le commerce des armes (TCA). Dans un courrier adressé à Amnesty International, le candidat Hollande a précisé que « la situation du pays de destination et le respect des droits de l'homme font partie des considérations qui doivent présider à toute décision d'autorisation d'exportation de matériels ». En cela, d'ailleurs, il ne faisait que reprendre à son compte une partie des critères qui doivent présider à toute décision d'exportation de la part d'un pays membre de l'Union européenne, depuis l'adoption en décembre 2008 de la position commune. Mais tout un chacun sait bien que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Cependant, dès sa prise de fonction au ministère de la Défense en 2012, Jean-Yves Le Drian manifeste une certaine volonté de changement : « Nous engagerons dans les mois qui viennent une réflexion sur le rapprochement des différents dispositifs de contrôle des exportations dans les domaines sensibles, afin notamment de les rendre plus efficaces et plus cohérents, y compris pour nos entreprises exportatrices »⁹.

De même, François Hollande, lors d'une intervention en 2013 devant les hauts responsables militaires, a « souhaité que la politique d'exportation d'armes fasse l'objet de rapports annuels débattus devant les commissions compétentes des assemblées. Là aussi, ne craignons rien de la transparence, le pire c'est la suspicion. [...] Donc nous ferons progresser la transparence. Et nous veillerons à traiter en particulier la situation des intermédiaires. »¹⁰

À cette fin, la Cour des comptes est chargée de proposer des pistes de réforme. Ce qui a été fait. Un rapporteur a été nommé, il a organisé toute une série d'auditions et rendu son rapport au ministre en janvier 2014... Mais ce rapport a été enterré et le projet de réforme abandonné. La raison ? Selon un fonctionnaire

⁹ Préface du ministre de la Défense, *Rapport au Parlement 2012 sur les exportations d'armement de la France*, Dicod/ministère de la Défense, octobre 2012, p. 5.

¹⁰ Intervention de François Hollande le 24 mai 2013 à l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale). Cf. <http://www.elysee.fr/chronologie/#e3432,2013-05-24,intervention-surla-politique-de-defense-a-l-institut-des-hautes-etudes-de-defense-nationale/>

du SGDSN (secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale) – organisme en charge du dossier des exportations – que nous avons rencontré, l'exécutif ne veut pas se lier les mains par un système trop contraignant et ainsi garder les mains libres pour livrer des armes à qui bon lui semble, comme hier en Libye et en Syrie ou aujourd'hui aux combattants kurdes en Irak !

C'est la même raison qui fait que les projets de loi – pour le contrôle des intermédiaires intervenant dans le commerce des armes ou celui relatif à la violation des embargos – pourtant déposés pour la première fois au début des années 2000 (!), redéposés depuis par les gouvernements successifs, ne sont toujours pas soumis au débat parlementaire... L'exécutif estime que le système de contrôle existant en France est le plus contraignant au monde et ne voit donc pas les raisons de le modifier. Or, la comparaison avec les systèmes de contrôle d'autres pays exportateurs (comme le Royaume-Uni, la Suède ou les Pays-Bas) montre – notamment au niveau de la transparence – que des pratiques plus démocratiques sont mises en œuvre. Il est dommage que c'est seulement une fois dans l'opposition que les responsables politiques font des propositions en faveur d'un contrôle parlementaire...¹¹

Une différence toutefois est à noter depuis le changement de présidence en 2012 : suite à plusieurs grands contrats qui ont échappé aux industriels français du fait d'un manque de coordination, Nicolas Sarkozy avait mis en place une *war room* à l'Élysée pour renforcer la capacité d'exportation des entreprises de défense françaises. François Hollande a décidé, en 2013, de réactiver ce dispositif, mais en faisant confiance à son ministre de la Défense pour le gérer. Un comité ministériel d'exportation de défense (Comed) a ainsi été mis en place sous l'autorité de Jean-Yves Le Drian, dont l'objectif est de mener une action plus offensive, en évitant les dommageables concurrences franco-françaises. Instance d'expertise stratégique, le Quai d'Orsay et les industriels concernés sont associés à cette entité.

De même, nous avons assisté ces dernières années à un renforcement du rôle de la société DCI (Défense Conseil International), par laquelle la France est « en mesure de fournir la formation opérationnelle adéquate, issue du savoir-faire des armées françaises. Cela représente un vrai gage d'excellence pour les États

¹¹ Cf. « Transferts d'armes : quel contrôle ? », une étude de Tony Fortin publiée dans *La lettre de Damoclès*, n° 141, 4^e trimestre 2012. <http://www.obsarm.org/spip.php?article207>

importateurs », comme le souligne son président, Jean-Michel Palagos¹². « L'usage qui en est fait par les forces armées françaises et le critère “*combat proven*” (éprouvé au combat) jouent un rôle majeur dans la compétitivité d'un matériel à l'export », argumente Stéphane Reb, directeur du développement international de la Direction générale de l'armement (DGA-DI)¹³. Mais là encore, il s'agit pour le gouvernement de trouver les meilleurs outils permettant d'emporter encore plus de marchés.

« L'équipe de France de l'export défense est une équipe qui gagne, et qui va continuer de gagner, dans ce même esprit de conquête qui a fait ses récents succès – a souligné récemment M. Jean-Yves Le Drian. Dans cette perspective, vous avez devant vous un capitaine d'équipe déterminé. »¹⁴

Favoriser l'insécurité pour renforcer notre sécurité ?

En matière militaire tout particulièrement, plus que de véritable clivage entre gauche et droite, c'est semble-t-il la fonction qui fait la politique... Certes, il reste des différences de style, par exemple entre François Hollande et Nicolas Sarkozy, mais sur le fond, l'objectif reste le même : privilégier la défense de nos intérêts immédiats, au risque de renforcer l'insécurité ailleurs. Un sacré paradoxe !

Car si la sécurité peut être analysée comme un bien commun en soi, du fait qu'elle met à l'abri des menaces et qu'elle est facteur de paix, le commerce des armes ne doit-il pas être vu comme un « préjudice collectif » car il permet un accès à des équipements militaires de plus en plus sophistiqués ? Il ne s'agit pas de faire des armes la cause des conflits, mais de constater que leur possession et leur circulation aggravent les tensions et les pertes humaines...

Les chercheurs en sciences économiques qui ont essayé de mesurer l'impact du commerce des armes sur la sécurité internationale¹⁵ se partagent en deux écoles opposées : « l'école

¹² Cité dans « L'offensive de l'industrie de défense », Éléonore Krempff, *Armées d'aujourd'hui* n° 388, avril 2014, p. 35.

¹³ Cité dans « L'offensive de l'industrie de défense », Éléonore Krempff, *Armées d'aujourd'hui* n° 388, avril 2014, p. 34-35.

¹⁴ Allocution de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, à l'occasion de la conférence des Échos à Paris, mercredi 19 mars 2014.

¹⁵ Cf. *Économie de la défense*, l'excellente synthèse de Renaud Bellais, Martial Foucault et Jean-Michel Oudot, publiée dans la collection « Repères », La Découverte, 2014, 128 p., et plus

de la stabilisation » pour qui « les transferts d'armes peuvent réduire les conflits en restaurant l'équilibre de puissance dans une région instable » ; et « l'école de la déstabilisation » pour qui « les transferts d'armes favorisent les conflits en exacerbant les tensions et en renforçant la militarisation des conflits ».

Le suivi de l'actualité internationale – et tout particulièrement dans la région du Moyen-Orient – aurait plutôt tendance à confirmer l'analyse de « l'école de la déstabilisation ». Comme le montre l'exemple des armes livrées il y a peu par la France, notamment en Libye pour contribuer à abattre le régime du colonel Kadhafi – à qui l'on avait d'ailleurs vendu du matériel militaire juste avant – et que l'on retrouve aujourd'hui aux mains de djihadistes extrémistes notamment en Irak. Situation pour le moins paradoxale qui conduit la France à intervenir de nouveau militairement dans la région...

Avec l'intervention en Irak cet automne 2014, c'est la troisième guerre que le président François Hollande engage, cette fois sous l'égide des États-Unis et non pas de l'ONU. Une par année de mandat. Toutefois, ce retour d'une France interventionniste sur le plan militaire – qui marque une inflexion de la doctrine « gaullienne » des précédents présidents plus aptes à s'opposer à Washington – avait déjà été amorcé par son prédécesseur, Nicolas Sarkozy. Il en est de même de la volonté de renforcer les exportations. La France ne joue plus le rôle d'arbitre qui était le sien, tout particulièrement au Moyen-Orient, sous les présidences Mitterrand ou Chirac. Elle devient ainsi le fer de lance de l'intervention occidentale.

Et surtout, ce qui paraît incroyable, c'est que les présidents et leurs gouvernements se succèdent sans tirer parti de l'expérience de leurs prédécesseurs en la matière. Comme si, à chaque fois amnésiques, ils débutaient une nouvelle page de l'histoire, et que seules les retombées immédiates en terme de gestion des émotions médiatiques servaient de fil conducteur à leurs actions. Une vision à court terme sans qu'ils manifestent une volonté d'agir, à moyen ou long terme, sur les causes des dérèglements sécuritaires...

Comme le souligne la situation explosive au Moyen-Orient – alimentée par le renforcement militaire de différents régimes et de groupes armés non étatiques –, la politique de François Hollande qui consiste à gagner à tout prix des marchés à

particulièrement le chapitre VI, « Approches économiques de la sécurité internationale » dont sont extraites les citations.

LA FRANCE ET LA DIPLOMATIE DES VENTES D'ARMES

l'export en occultant les conséquences humanitaires des transferts d'armes, n'est-elle pas en train de préparer les conflits de demain ?

Résumé :

L'arrivée de François Hollande à la présidence de la République n'a pas entraîné de changements fondamentaux en matière de politique d'exportation d'armements. Celle-ci s'inscrit dans des cycles longs et est guidée par un même objectif : répondre avant tout aux intérêts économiques de la France au détriment de la sécurité internationale. Une politique rendue possible par l'opacité d'un système confisqué par l'exécutif au détriment d'un contrôle démocratique des transferts.

Critique internationale

65

Les conflits du travail dans le monde

L'écueil de l'institutionnalisation des conflits du travail dans les mines d'Afrique du Sud
par Raphaël Bureau

Crise économique et contestation sociale en Espagne : des syndicats percus par les mouvements sociaux ?
par Sophie Béroud

L'émergence de négociations collectives autonomes en Chine
par Chloé Frossart

Les conflits du travail en Allemagne : nouvelles formes, nouveaux enjeux
par Olivier Girard et Michel Lallement

Le mouvement immigré du printemps 2006 : vers un retour des mobilisations politiques de travailleurs aux États-Unis ?
par Mathieu Bonami

SciencesPo
Librairie

Diffusion/distribution CDESSODIS - ISBN 978-2-7246-3351-1 - 4,768 311,2

Et aussi...

État prébendier et politiques industrielles au Cambodge
par **François Bafoi**

Affection, désaffection et défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte
par **Marie Vannetzel**

Les « causes nationalistes » : retour sur l'adhésion militante à partir de récits biographiques
par **Humberto Cucchetti**

État de littérature
L'histoire des relations internationales aujourd'hui
par **Pierre Grosser**

Prochain Thema

Communismes et circulations transnationales
Sous la responsabilité de **Isabelle Gouarné** et **Paul Boulland**

Tarifs d'abonnement 2014

Revue trimestrielle

France : Étudiants : 52 €, Particuliers : 58 €, Institutions : 78 €

Étranger : Particuliers : 66 €, Institutions : 96 € - Frais d'expédition par avion : 22 €

Prix du numéro hors abonnement : 22 €

Disponible en librairie

Rédaction

Critique internationale

CERI

56 rue Jacob - 75006 Paris

Tél. : 01 58 71 70 77 - Fax : 01 58 71 70 91

catherine.burucoa@sciencespo.fr

Ventes et abonnements

Presses de Sciences Po

<http://www.pressessciencespo.fr>

Librairie des sciences politiques

30 rue Saint-Guillaume - 75006 Paris

librairie@sciencespo.fr